



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 16 novembre 2018

10^{ème} Commission

N° CP-2018-10-10-4

Service instructeur

DSOL - Service insertion et développement local

Service consulté

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : COFINANCEMENT DU MOIS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET ACTION DE PARRAINAGE POUR LES BENEFICIAIRES DU RSA

Résumé : Ce rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions d'un montant total de 7 000 €, pour permettre le développement de deux actions visant à favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa). Ainsi, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Grand Est organise en novembre 2018, le Mois de l'Economie Sociale et Solidaire. Près de 200 événements sont organisés en Grand Est. L'Economie Sociale et Solidaire est un acteur économique essentiel du champ de la Solidarité, de par ses missions en faveur de l'enfance, des personnes âgées, handicapées et de l'insertion. Par ailleurs, le Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion d'Alsace (CREPI) par une action spécifique s'adressant à des bénéficiaires du rSa de la région mulhousienne, propose de manière expérimentale, de dédier 10 parrains de son réseau à leur accompagnement sur quelques mois.

Le Mois de l'Economie Sociale et Solidaire :

Se déroulant au même moment sur toute la France, le Mois de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est une vitrine de la diversité et de la vitalité de ce secteur. L'ESS rassemble les associations, structures d'insertion, fondations, coopératives et mutuelles qui cherchent à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale. Acteur économique de poids, l'ESS représente 200 000 emplois, 17 000 établissements et 1 salarié sur 10 dans le Grand Est.

La CRESS Grand-Est porte cet événement en coordonnant les rencontres et la mise en relation d'acteurs de l'ESS, des entreprises et des collectivités, et en co-organisant des manifestations (conférences, portes ouvertes, projections-débats, etc.) et la communication autour du Mois (programme, site Internet...).

Le Département est fortement impliqué dans l'ESS par son soutien et son développement sur le territoire haut-rhinois en engageant 380 M€ sur le champ social (auxquels s'ajoutent les domaines sportifs et culturels), dont nombre d'actions sont portées par des associations.

Aussi, il est proposé d'attribuer à la CRESS, pour l'organisation et la coordination des actions du Mois de l'Economie Sociale et Solidaire 2018, une subvention de 2 000 €.

Parrainage vers l'emploi :

Une orientation politique résolument tournée vers l'emploi conduit à l'expérimentation d'une nouvelle action sur le dernier trimestre 2018. Par le parrainage vers l'emploi d'une dizaine de bénéficiaires du rSa de la région mulhousienne mené par des cadres d'entreprises, l'action du CREPI doit permettre à chaque filleul de renouer avec le monde économique qui lui paraît souvent très éloigné, d'acquérir de nouveaux repères et un regard actualisé sur ses propres capacités et les attentes des employeurs. Le CREPI lancera l'opération au Musée de l'auto de MULHOUSE en novembre 2018, évènement au cours duquel seront établies les mises en relation entre chaque filleul et professionnel (convention tripartite). Le CREPI sera un facilitateur tout au long de l'action entre le binôme, les organismes de formation, les partenaires de l'insertion. Le lien entre le référent rSa et le bénéficiaire sera maintenu sur la durée du parrainage.

Aussi, il est proposé d'attribuer au CREPI, pour le parrainage vers l'emploi, une subvention de 5 000 €.

L'avis de la 10^{ème} commission a été préalablement sollicité en date du 9 novembre 2018.

En conclusion, au vu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir :

- accorder, dans le cadre de la politique départementale d'insertion, des subventions d'un montant total de 7000 € à la CREES (2 000 €) et au CREPI (5 000 €) pour les deux actions d'insertion, telles que détaillées dans le tableau annexé au présent rapport,
- autoriser leurs versements en une seule fois auxdits porteurs des deux actions,
- m'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions.

Les dépenses correspondantes, soit 7000 €, seront prélevées sur le Programme H812 - Chapitre 017-Fonction 564-Nature 6574

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT